

Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Concepteur et Encadrant



Objectif

- Acquérir ou mettre à jour les connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR.
- Préparer et s'entraîner à l'examen QCM AIPR Concepteur.

Réglementation

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Arrêté du 22 décembre 2015 encadrant l'examen par QCM

Public

- **Profil concepteur** : Personnel intervenant en préparation ou en suivi de projet des travaux, ainsi qu'en localisation des réseaux ou en récolement des réseaux neufs.
- **Profil encadrant** : Personnel intervenant en préparation technique/administrative des travaux (conducteur de travaux, chefs de chantier).

Pré-requis

Aucun

Groupe

5 à 10 participants

Durée

- Profil débutant : 7 heures (dont 1h d'examen)
- Profil expérimenté : 14 heures (dont 1h d'examen)

Moyens pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Fascicules stagiaires

Durée de validité

5 ans

Les + de SECOURISK

- Secourisk est reconnu par le ministère de l'environnement en tant que centre d'examen pour la délivrance d'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) .
- Représentation immédiate et gratuite à l'examen en cas d'échec au qcm.
- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA).

Contact

- **Téléphone** : 04 50 17 34 63
- **Mail** : contact@secourisk.com

Tarif

Nous consulter.

Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Concepteur et Encadrant



Programme

Définition et Glossaire sur la réglementation en rapport avec les travaux à proximité des réseaux

Présentation de la réglementation DT-DICT :

- Points de repères
- Calendrier de la réforme
- Textes légaux

Présentation du Guichet Unique

Réglementation AIPR :

- Équivalence, QCM, Niveaux de compétences
- Carte AIPR ou CERFA

Présentation des principaux acteurs (Responsable projet, exploitant ...)

Présentation des principaux réseaux concernés par la réforme.

Présentation des cas de dispense de DT ou de DICT.

Présentation du fonctionnement du système DT suivi d'une DICT :

- 3 régimes
- Schéma de fonctionnement
- Délai de réponse
- Durée de validité

Présentation de la préparation d'un projet :

- DT
- IC
- DCE
- Zone d'emprise
- Réponse
- Analyse
- Classe de réseaux
- Clauses techniques et financières

Présentation de la préparation des travaux :

- DT suivie d'une DICT
- Plans
- Echelle
- Récépissé.

Présentation d'une DT-DICT conjointe.

Présentation des travaux urgents.

Présentation du marquage piquetage :

- Tracé
- Norme
- Maintien
- PV

Présentation de l'exécution des travaux :

- Technique lourde
- Technique douce
- Fuseau d'imprécision
- Fossé, forage et tranchée
- Reconnaissance du terrain (affleurant, différents réseaux et différents risques)

Présentation de la procédure en cas de dommages ou d'accidents (règle des 4A et exemples)

Passage du QCM AIPR "Encadrant " ou « Concepteur »

Rattrapage immédiat en cas de d'échec